

**CONCOURS EXTERNE
DE LIEUTENANT DE 1^{re} CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2026**

ÉPREUVE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnel du candidat ainsi que ses connaissances théoriques utiles à l'exercice des missions confiées à un lieutenant de première classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

Recto

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable (pas de feutre) sur votre grille de réponses dans le respect des consignes transmises.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon et/ou l'original du questionnaire ne seront pas corrigés.

Ce sujet comprend 12 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Questionnaire à choix multiples - 60 QUESTIONS

Répondez aux questions en indiquant la ou les réponse(s) uniquement sur la grille de réponses

Il y a une ou plusieurs réponses possibles par question.

Le barème de correction est le suivant :

- réponse correcte : + 1 point
- réponse partiellement juste ne contenant pas de réponse fausse : + 0,5 point
- réponse totalement fausse ou contenant une réponse fausse : - 0,25 point
- absence de réponse : - 0,25 point

Il sera attribué au candidat une note comprise entre 0 et 20.

1. La loi de Modernisation de la Sécurité Civile dite loi "MOSC" date de :
 - A. 2005
 - B. 2004
 - C. 1996
 - D. 2011

2. Quelle est la principale source de financement du déficit budgétaire de l'Etat ?
 - A. L'emprunt
 - B. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
 - C. Le gel du point d'indice
 - D. Les subventions demandées à la Banque Centrale Européenne

3. Quel(s) texte(s) évoque(nt) les symboles de la République ?
 - A. L'article 2 de la Constitution de 1958
 - B. L'article 1 du Code général de la fonction publique
 - C. L'article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
 - D. Les lois de décentralisation

4. L'article 61-1 de la Constitution du 4 octobre 1958 traite de la QPC. Que signifie QPC ?
 - A. Question Prioritaire de Conventionnalité
 - B. Question Prioritaire de Constitutionnalité
 - C. Question Prioritaire de Conformité
 - D. Question Prioritaire de Consultativité

5. Une révision de la Constitution peut être adoptée :
 - A. Par référendum
 - B. En Congrès avec les deux chambres réunies
 - C. Par décret présidentiel
 - D. Par un vote au Sénat

6. Selon l'article 10 de la Constitution du 4 octobre 1958, le Président de la République promulgue les lois :
 - A. Dans les 7 jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée
 - B. Dans les 15 jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée
 - C. Dans les 20 jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée
 - D. Dans les 30 jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée

7. Un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement :
 - A. Public à caractère industriel et commercial
 - B. Public à caractère administratif
 - C. Privé à but non lucratif
 - D. Relevant du ministère de la Défense

8. Parmi ces propositions, laquelle/lesquelles n'est/ne sont pas des principes du service public ?
- A. L'adaptabilité/mutabilité
 - B. La rentabilité
 - C. La continuité
 - D. L'égalité
9. Le délai pour déposer un recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif est de :
- A. 15 jours
 - B. 1 mois
 - C. 2 mois
 - D. 3 mois
10. Quel est ou quels sont le ou les rôle(s) du préfet de département auprès d'un SDIS ?
- A. Il assure la présidence du conseil d'administration
 - B. Il est le responsable de la mise en œuvre opérationnelle
 - C. Il gère le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels
 - D. Il gère les finances du SDIS au quotidien
11. Par quelle loi l'organisation des SDIS a-t-elle été consolidée ?
- A. La loi Malpas
 - B. La loi Marras
 - C. La loi Malgras
 - D. La loi Matras
12. En France, un conseil municipal ne peut pas compter moins de :
- A. 5 membres
 - B. 6 membres
 - C. 7 membres
 - D. 8 membres
13. De quel(s) type(s) de compétence(s) dispose le Maire ?
- A. Des compétences juridictionnelles
 - B. Des compétences propres
 - C. Des compétences parlementaires
 - D. Des compétences déléguées
14. En RAD (risque radiologique), quel est le principe de radioprotection ?
- A. Le SFC (Source, Flux, Cible)
 - B. Le AFARA (As Fast As Reasonably Achievable)
 - C. Le JBC (Justifier, Bonifier, Circonscrire)
 - D. Le JOL (Justifier, Optimiser, Limiter)

15. En RAD (risque radiologique), à quoi correspond la « période » ?
- A. À la période correspondante au nombre de désintégrations nucléaires par unité de temps
 - B. À la période de temps qui correspond à la quantité d'énergie absorbée par les rayonnements
 - C. À la période de demi-vie d'un élément radioactif, qui est la durée au bout de laquelle son activité est réduite de moitié
 - D. À la période correspondante à la dose absorbée
16. En RCH (risque chimique), quel(s) phénomène(s) thermique(s), n'existe(nt) pas ?
- A. ENHANCE CHEMICAL
 - B. BOIL OVER
 - C. RAINBOW
 - D. U.V.C.E (Unconfined Vapour Cloud Explosion)
17. Dans le transport de matières radioactives, un colis de type A est prévu :
- A. Pour le transport de la matière radioactive dont l'activité est élevée
 - B. Pour le transport de la matière radioactive dont l'activité est limitée
 - C. Pour résister à une chute libre de 0,3 à 1,2 m sur une surface indéformable
 - D. Pour résister à la pénétration d'une barre de 6 kg lâchée d'une hauteur de 1 mètre
18. En RCH (risque chimique), une tenue de type 3 permet :
- A. De filtrer un gaz de n'importe quelle nature
 - B. De protéger contre les jets et projections de produits chimiques liquides
 - C. D'être étanche aux gaz
 - D. D'être résistante aux flash thermiques
19. Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) :
- A. Est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur
 - B. N'est pas une obligation réglementaire
 - C. Donne la description de l'ensemble des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement
 - D. Donne la liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée
20. Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :
- A. Est un document opérationnel
 - B. Est obligatoire dans tous les cas
 - C. Est limité à la prise en compte des risques naturels et technologiques
 - D. Permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans les écoles et établissements scolaires lorsque survient un événement majeur

21. Lequel/lesquels de ces établissements n'est/ne sont pas un/des ERP (Etablissement Recevant du Public) ?
- A. Etablissement de catégorie O
 - B. Etablissement de catégorie P
 - C. Etablissement de catégorie Q
 - D. Etablissement de catégorie R
22. Dans la réglementation IGH (Immeuble de Grande Hauteur), quel(s) classement(s) existe(nt) ?
- A. GHS
 - B. GHI
 - C. GHU
 - D. GHZ
23. Dans la planification ORSEC, quel(s) type(s) de plan(s) existe(nt) ?
- A. ORSEC maritime
 - B. ORSEC régional
 - C. ORSEC zonal
 - D. ORSEC départemental
24. Une voie d'accès principal utilisable par les engins des services de secours et de lutte contre l'incendie secours (voie engins) a une largeur de :
- A. 3 mètres, bandes réservées au stationnement exclues
 - B. 3 mètres, bandes réservées au stationnement incluses
 - C. 4 mètres, bandes réservées au stationnement exclues
 - D. 4 mètres, bandes réservées au stationnement incluses
25. Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) est :
- A. Un document de prévention sans valeur réglementaire
 - B. Une obligation pour chaque foyer de commune soumise à un Plan Communal de Sauvegarde d'être autonome pendant 24h
 - C. Un guide prévoyant : risques, moyens, alerte, consignes de sécurité et kit d'urgence à constituer
 - D. Piloté par la préfecture
26. La combustion est une réaction :
- A. Organique
 - B. De polymérisation
 - C. D'oxydo-réduction
 - D. De corrosion

27. Une explosion de poussière peut subvenir lorsque :

- A. Le mélange est dans la plage d'explosivité
- B. Les poussières sont en suspension
- C. Il y a présence de comburant
- D. Il n'y a pas de source d'inflammation

28. En France, l'échelle utilisée pour mesurer l'intensité d'un tremblement de terre et ses impacts est :

- A. L'échelle de Richter
- B. L'échelle EMS-98 (échelle macrosismique européenne)
- C. L'échelle de Beaufort
- D. L'échelle de Saffir-Simpson

29. Quel est le principal facteur déclencheur des glissements de terrain ?

- A. La fonte des neiges en plaine
- B. Les précipitations abondantes et la saturation des sols en eau
- C. Le réchauffement climatique
- D. Les mouvements sismiques

30. En RAD (risque radiologique), de quoi est composé le noyau ?

- A. Des électrons et de protons
- B. Des nucléons
- C. Des protons et des neutrons dont les quarks composent ses éléments
- D. Des atomes

31. Qui est responsable de la direction des opérations de secours lorsqu'un sinistre touche plusieurs communes d'un même département ?

- A. Le maire de la commune la plus touchée
- B. Le préfet de département
- C. Le président du conseil départemental
- D. Le préfet de région

32. Dans quelles circonstances le préfet peut-il se substituer au maire pour diriger les secours ?

- A. Toujours, car il a autorité hiérarchique sur les maires
- B. En cas de carence du maire
- C. Lorsque l'événement dépasse les capacités communales
- D. Jamais, car les pouvoirs du maire sont exclusifs

33. Parmi les propositions suivantes, laquelle/lesquelles est/sont fausse(s) concernant l'élaboration du plan ORSEC départemental ?

- A. Le maire élabore et met en œuvre le plan ORSEC sur sa commune
- B. Le préfet de département élabore et met en œuvre le plan ORSEC départemental
- C. Le plan ORSEC organise la mobilisation générale des moyens publics et privés en cas de crise
- D. Le préfet peut adapter le plan ORSEC aux risques identifiés sur son territoire

34. Quelle direction est compétente en matière de sécurité civile au sein du ministère de l'Intérieur ?

- A. La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC)
- B. La Direction Générale des Etrangers en France (DGEF)
- C. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)
- D. La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)

35. En matière de sécurité civile, quel est le rôle principal du maire sur le territoire de sa commune ?

- A. Coordonner les secours dans plusieurs communes
- B. Assurer la direction des opérations de secours dans sa commune
- C. Gérer les forces armées en cas de crise
- D. Déclarer l'état d'urgence

36. Quel est le rôle principal de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) ?

- A. L'élaboration des politiques relatives aux étrangers
- B. Le pilotage, l'organisation et la gestion des services de police nationale
- C. La préparation et la mise en œuvre de la politique de décentralisation
- D. La gestion du contentieux électoral

37. Parmi les affirmations suivantes concernant l'organisation de la sécurité civile en France, laquelle ou lesquelles est/sont exacte(s) ?

- A. La sécurité civile est exclusivement assurée par l'armée française
- B. Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont des Etablissements Publics Administratifs (EPA)
- C. Le maire est le commandant des opérations de secours sur sa commune
- D. Les préfets de région dirigent toujours les opérations de secours, même pour un sinistre localisé dans une commune

38. Quelle est la dernière unité d'instruction de la sécurité civile à avoir été créée en 2024 ?

- A. Brignoles
- B. Corté
- C. Nogent-le-Rotrou
- D. Libourne

39. La réserve communale de sécurité civile :

- A. Est instituée par la loi de départementalisation de 1996
- B. Est placée sous la responsabilité de l'autorité municipale
- C. Aide les sinistrés dans leurs démarches administratives
- D. Peut assurer une surveillance des digues, des massifs forestiers ou des cours d'eau

40. Le directeur des opérations de secours peut être :

- A. Le maire ou son représentant
- B. Le préfet ou son représentant
- C. Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ou son représentant
- D. Le commandant des opérations de police ou de gendarmerie

41. Combien existe-t-il d'Etablissements de Soutien Opérationnel et Logistique (ESOL) et d'Etablissements de Soutien Opérationnel (ESO) en France métropolitaine ?

- A. 2
- B. 3
- C. 4
- D. 5

42. Parmi ces types de moyens aériens, lequel/lesquels est/sont actuellement utilisé(s) par la sécurité civile française :

- A. Airbus A400M
- B. Dash 8 Q400MR
- C. Beechcraft 200
- D. SA 316 Alouette III

43. Selon le code général des collectivités territoriales, le corps départemental de sapeurs-pompiers est composé :

- A. De sapeurs-pompiers volontaires
- B. De sapeurs-pompiers professionnels
- C. De volontaires en service civique des sapeurs-pompiers
- D. De pompiers militaires

44. Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé :

- A. De quinze membres au moins et trente membres au plus
- B. De représentants du département et de représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale
- C. De représentants des sapeurs-pompiers volontaires
- D. De représentants des sapeurs-pompiers professionnels

45. Quel est le rôle de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ?
- A. Représenter et défendre les intérêts des sapeurs-pompiers auprès des pouvoirs publics
 - B. Gérer la carrière des sapeurs-pompiers professionnels
 - C. Gérer le budget des SDIS
 - D. Former les sapeurs-pompiers
46. Les sapeurs-pompiers professionnels d'un SDIS sont :
- A. Des fonctionnaires publics territoriaux
 - B. Des fonctionnaires d'Etat
 - C. Des militaires
 - D. Rattachés aux unités d'intervention de la sécurité civile
47. De quand date la création des services départementaux d'incendie et de secours ?
- A. 1984
 - B. 1987
 - C. 1996
 - D. 2004
48. Quelle(s) couleur(s) de la vigilance météo existe(nt) ?
- A. Violet
 - B. Rouge
 - C. Vert
 - D. Noir
49. Au quotidien, combien y-a-t-il en moyenne d'interventions sapeurs-pompiers au niveau national ? (chiffre 2023)
- A. 1000
 - B. 7000
 - C. 13000
 - D. 22000
50. Si un département compte 800 000 habitants, dans quelle catégorie se classe son SDIS ?
- A. Catégorie A
 - B. Catégorie B
 - C. Catégorie C
 - D. Catégorie D
51. De quel(s) texte(s) le bloc de constitutionnalité est-il composé :
- A. Le texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur
 - B. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
 - C. Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946
 - D. La charte de l'environnement de 2004

52. Parmi les propositions suivantes, la ou lesquelles est/sont présente(s) dans l'article 1 de la Constitution ?

- A. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
- B. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge
- C. Le Président de la République veille au respect de la Constitution
- D. Tous les citoyens sont égaux devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion

53. Quels pays ont intégré l'Union Européenne en 1995 ?

- A. L'Autriche
- B. La Finlande
- C. La Suède
- D. La Norvège

54. La notion d'ordre public comprend :

- A. La tranquillité
- B. La salubrité
- C. La sécurité
- D. La probité

55. Le Conseil européen est composé :

- A. Des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union Européenne
- B. Du président du Conseil européen
- C. Du président de la Commission européenne
- D. De parlementaires européens

56. Parmi ces autorités, laquelle ou lesquelles n'est/ne sont ni des autorité(s) publique(s) indépendante(s) (API), ni des autorité(s) Administrative(s) Indépendantes(s) (AAI) ?

- A. La Direction Générale de l'Aviation Civile
- B. Le Conseil Economique Social et Environnemental
- C. La Haute Autorité de Santé
- D. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

57. Parmi ces propositions concernant les préfets, la ou lesquelles est/sont correcte(s) ?

- A. Ce sont des fonctionnaires d'Etat
- B. Ils sont exclusivement proposés à la nomination par le Ministre de l'Intérieur
- C. Ils sont nommés en conseil des ministres par décret du président de la République
- D. Ils sont répartis en trois grades : préfet, préfet hors classe et préfet hors échelle

58. Combien existe-t-il de zones de défense en outre-mer ?

- A. 2
- B. 3
- C. 4
- D. 5

59. Quels sont les types de sanctions possibles pour un fonctionnaire titulaire ?

- A. Le rappel à l'ordre
- B. L'avertissement
- C. Le blâme
- D. L'amende financière

60. Pour un fonctionnaire, la discrétion professionnelle c'est :

- A. Le fait de ne pas divulguer d'information d'ordre médical
- B. Le fait de ne pas divulguer d'information concernant un administré
- C. Le fait de ne pas exprimer ses opinions personnelles à l'intérieur ou à l'extérieur de son service
- D. Aucune réponse n'est exacte

CONCOURS EXTERNE
DE LIEUTENANT DE 1^{re} CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2026

EPREUVE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnel du candidat ainsi que ses connaissances théoriques utiles à l'exercice des missions confiées à un lieutenant de première classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

Verso

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable (pas de feutre) sur votre grille de réponses dans le respect des consignes transmises.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon et/ou l'original du questionnaire ne seront pas corrigés.

Ce sujet comprend 12 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.